



CET - 4 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél.: 522-1568

**Commission parlementaire
sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec**

**Commentaires et recommandations de
l'Acef de Québec
au sujet de la Politique énergétique du
Québec**

JANVIER 2005

Présentation de l'Acef de Québec

L'Acef (Association coopérative d'économie familiale) de Québec est une association de consommateurs qui existe depuis 1966. Notre expertise est reconnue particulièrement dans le domaine du budget familial, du crédit et de l'endettement. Nous nous définissons également comme un organisme de défense et de promotion des intérêts des consommateurs en général. C'est sur la base des nombreuses consultations budgétaires individuelles que nous faisons depuis le début de notre existence, que nous avons opté pour faire des représentations plus spécifiques dans le dossier de l'électricité depuis la fin des années 1970 déjà. L'électricité est en effet une dépense universelle et importante en terme de poste budgétaire pour les ménages québécois, particulièrement pour les ménages à faible et modeste revenu. Et nous sommes bien placés pour témoigner que les ménages ayant des difficultés de paiement de leur compte d'électricité ont toujours été nombreux à Hydro-Québec.

L'Acef de Québec est déjà intervenu maintes fois en commission parlementaire concernant la tarification ou les plans de développement d'Hydro-Québec. Nous sommes également un intervenant reconnu auprès de la Régie de l'énergie depuis 1998 dans des dossiers concernant la réglementation d'Hydro-Québec. Nous participons d'ailleurs à l'audience sur la cause tarifaire 2005-2006 qui est en cours.

Brève introduction

Malgré nos occupations nombreuses et nos ressources limitées, nous tenons à transmettre à la Commission parlementaire sur la Politique énergétique du Québec, sous forme de brefs commentaires et recommandations, l'opinion développée sur la base de notre pratique sur le terrain, de l'analyse et de la perception transmise par les consommateurs que nous représentons.

Pour la population en général l'électricité, incluant le chauffage électrique, est un service essentiel. Le gouvernement doit tenir compte de ce caractère particulier de l'électricité au Québec. Il est d'ailleurs lui-même responsable du statut propre au développement de l'électricité au Québec, soit de l'importance et de la place qu'elle occupe dans les foyers québécois.

Parce que l'électricité est un service essentiel, le coût de l'électricité doit demeurer accessible à tous, et donc le plus bas possible. Maintenir la tarification des services publics au plus bas coût possible est d'ailleurs une des meilleures façons de bien répartir la richesse dans une société, et permet d'éviter la nécessité d'avoir à mettre en place des programmes compensateurs qui seraient coûteux, inflationnistes et beaucoup moins efficaces en terme d'équité et de justice sociale.

Une tarification trop élevée conduit directement à l'obligation de mettre en place des programmes d'aide au paiement des comptes pour les plus démunis (en fonction du revenu, de la grosseur du ménage, du nombre de pièces, etc). Encore une fois, ces programmes sont fastidieux à mettre en place, complexes et onéreux à gérer, en plus d'être discriminatoires, non universels, ils n'atteignent jamais tous ceux qui en auraient besoin, et contribuent en fait à développer la pauvreté au lieu de la combattre. Et afin d'éviter de faire grimper par leur coût les tarifs d'énergie eux-mêmes, il reviendrait à l'État de voir à leur mise en place, et non à Hydro-Québec ou à Gaz Métro. La justice distributive compensatoire est un mandat de l'État, et non des distributeurs d'énergie. Mais il faut absolument éviter de devoir en arriver là, et particulièrement à cause d'augmentations provoquées artificiellement et de façon abusive sur les tarifs de l'électricité résidentielle.

Il ne faut surtout pas oublier que le coût d'un service public comme l'électricité est régressif. En effet, le prix du kilowatt étant le même pour tout le monde, toute augmentation tarifaire affecte davantage les gens à faible et modeste revenu. Cela veut dire que moins on gagne cher, et plus l'augmentation va représenter davantage en proportion de son revenu. Cette façon pour un gouvernement d'aller chercher de l'argent profite donc davantage aux plus riches, au détriment des plus pauvres de la société encore une fois.

Pour cette raison également, le gouvernement ne doit jamais se servir de l'électricité comme d'une forme de taxation indirecte ou d'une vache à lait financière, comme il est incité à le faire depuis quelque temps. Et d'ailleurs puisque c'est une élection référendaire en 1962 qui a conduit à la nationalisation de l'électricité, seule une élection ou un référendum pourrait légitimement permettre à un gouvernement de modifier le pacte social établi depuis au niveau des tarifs d'électricité. Et nous ne croyons pas que le gouvernement actuel soit intéressé à ce moment-ci à déclencher une élection et encore moins un référendum sur le thème de la tarification de l'électricité. De toute façon, s'il agissait dans le sens de hausser abusivement les tarifs sans mandat démocratique dans ce sens, il en paierait certainement cher le prix aux prochaines élections.

Conséquemment, comme la possibilité pour le gouvernement de se voir verser 50% des profits d'Hydro-Québec en dividendes semble affecter son jugement (en termes populaires, on dirait « le rend un peu fou »), il est urgent de modifier la Loi sur Hydro-Québec pour la remettre comme elle était à son état initial quand Hydro-Québec a été créé, en ne permettant plus le versement de dividendes au gouvernement. Le premier actionnaire à considérer par Hydro-Québec doit être le citoyen, et c'est à lui que devraient être versés les dividendes, tout simplement sous la forme d'une tarification au plus bas coût.

La loi devrait par conséquent être amendée pour y réintroduire également l'obligation pour H.Q. de fournir l'électricité « au plus bas coût possible » aux consommateurs québécois. Comme cela, son mandat de base redeviendrait clair. Hydro-Québec doit être une « entreprise publique » au service de la population, plutôt qu'une « entreprise d'état » au service du gouvernement. Plusieurs personnes ne comprennent d'ailleurs pas pourquoi Hydro-Québec a pris ce virage tout à fait contraire à sa mission d'origine. Nous assistons en quelque sorte à un détournement d'entreprise.

Le gouvernement devrait également réintroduire la réglementation de la production de l'électricité par le biais de la législation sur la Régie de l'énergie.

De plus, nous croyons que les citoyens consommateurs résidentiels devraient avoir des représentants sur le conseil d'administration d'Hydro-Québec, afin de s'assurer qu'il y a quelqu'un pour y défendre leurs intérêts en tout temps.

Le choix des filières énergétiques

À moyen terme, la source hydraulique doit demeurer le premier choix du Québec parmi les filières énergétiques.

Le Québec doit privilégier des formes d'énergie durable, et les moins polluantes ou dommageables possible pour l'environnement.

À ce titre, comme énergies alternatives à développer au Québec, l'éolien et le solaire seraient des modes d'énergie à privilégier pour expérimentation et développement futur s'il y a lieu, en complémentarité avec l'hydro-électricité, et en respectant toujours le critère du moindre coût (économique, environnemental et social). Hydro-Québec devrait prendre en charge immédiatement le développement de l'éolien, plutôt que de confier celui-ci à l'entreprise privée, ceci afin de se procurer le plus rapidement possible l'expertise nécessaire à son exploitation éventuelle à long terme.

Par ailleurs, il faut sortir Hydro-Québec et la Régie de l'énergie d'une fausse logique de compétition ou de concurrence qui est à la base de sa réglementation actuelle, concurrence qui dans les faits n'existe aucunement dans la réalité.

Pour faire suite aux questions soulevées par le débat suscité par le Suroît, nous répondons que l'utilisation de la filière thermique doit en être une de dernier recours et d'absolue nécessité (ce qui n'est pas le cas présentement), et uniquement en mode cogénération (gaz ou biomasse).

La sécurité énergétique des québécois

En tout temps, la sécurité énergétique des québécois doit être priorisée.

Les ressources hydrauliques sont limitées, même au Québec.

Il faut donc limiter l'exportation, ne pas développer nos ressources en fonction de celle-ci, et s'en tenir à notre capacité excédentaire pour la vente d'électricité à l'extérieur du Québec.

L'électricité est une richesse naturelle à exploiter pour nos besoins locaux d'abord, et non pour ceux de l'extérieur.

De plus, il faut que le gouvernement cesse d'engager ou d'hypothéquer l'enveloppe d'électricité patrimoniale du Québec au bénéfice de nouvelles grandes industries énergivores (alumineries, papetières, etc) dans le seul but de les inciter à venir s'établir chez nous, et qu'il restitue la marge initiale de cette enveloppe patrimoniale (± 10 à 12 TWh) à sa population ou clientèle résidentielle.

Cessons de vendre notre électricité à rabais à la grande industrie, au détriment de la population québécoise qui en paie le prix chèrement.

Le gouvernement du Québec doit obliger Hydro-Québec à rendre public le niveau de ses réservoirs à tous les trimestres (aux 3 mois) au minimum. Et non pas à tous les trois ans comme Hydro semblerait vouloir y consentir. Nous dénonçons le modèle-bidon de « secret d'entreprise » professé par Hydro-Québec, et nous visons la transparence intégrale dans la gestion de cette société d'état publique.

L'efficacité énergétique : un moyen, pas une fin.

Dans le contexte actuel, le discours d'Hydro ressemble beaucoup à « Serrez-vous la ceinture pour qu'on puisse vendre plus d'électricité à l'extérieur du Québec ». Nous n'adhérons pas à cette orientation commerciale qu'on donne à Hydro-Québec

Il est inapproprié de se servir de la hausse des tarifs d'électricité pour favoriser l'efficacité énergétique, ou de l'efficacité énergétique pour justifier la hausse des tarifs.

La technique du « signal de prix » ne peut être efficace que vis-à-vis une classe bourgeoise qui aurait les moyens de s'ajuster en faisant appel à un investissement financier important pour contourner les hausses tarifaires, mais elle ne fait qu'opprimer davantage la population à faible et modeste revenu qui est captive du mode de consommation à l'électricité.

Afin de favoriser des économies d'énergie significatives, des normes pour la consommation des villes et des édifices publics devraient être établies par un organisme comme l'Agence d'efficacité énergétique par exemple.

De plus les « accessoires » d'efficacité énergétique devraient être rendus accessibles gratuitement à la population à faible et modeste revenu.

Mais surtout, le gouvernement devrait mettre sur pied des programmes d'aide à l'efficacité énergétique qui soient performants et accessibles aux gens à faible revenu. En particulier il doit prévoir des programmes d'aide significative qui améliorent l'enveloppe thermique des vieux bâtiments (portes, fenêtres, isolation des murs, etc.), tout en prévoyant des règles strictes avec des mécanismes de contrôle réels pour empêcher la spéculation et la hausse des loyers en particulier dans le cas des immeubles locatifs.

CONCLUSION

Au Québec, nous devons demeurer maîtres de notre énergie, et particulièrement de l'électricité que nous consommons à tous les jours. Hydro-Québec appartient à tous les Québécois, et doit continuer de servir tous les Québécois en priorité, car l'électricité est d'abord et avant tout un service public essentiel qui doit demeurer accessible économiquement, car c'est la raison principale pour laquelle nous avons opté pour sa nationalisation au départ.
